

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

COMITÉ DU JURA

101 rue du Colonel Casteljau - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél.: 06.95.37.97.73 - Courriel: president.cd39judo@gmail.com SIRET: 414 092 056 00020 - CODE APE: 9312Z



CONVENTION D'UTILISATION DU DOJO DEPARTEMENTAL Compétitions clubs

Entre : Le Comité du Jura de Judo représenté par son président : M. Maxime ARBEY

Et le Judo Club de :	représenté par M
	CAHIER DES CHARGES
Les conditions sont les suivantes	<u>:</u> :
	ettre à disposition le Dojo au club de :
Le dojo est équipé du matéri- disposition.	el suivant : tapis, tables, chaises, bar, réfrigérateur, une sono, deux cafetières à
En contrepartie, le club s'engage	<u>; à</u> :
 ✓ Mettre à disposition 2 manifestation avant le calendrier. ✓ Installer les 12 tapis consissaires et arbitres ✓ Buvette à disposition. ✓ Verser 60 € par journée cas de désistement les 6 ✓ A la fin de la journée, de dans la salle et vestiaire 	glementation Fédérale régissant les compétitions clubs. personnes pour l'installation et la mise en place la salle afin d'accueillir la début de la pesée avec le matériel entreposé. (se référer aux horaires dans le entraux (si cela n'a pas été fait la veille par le club local), tables et chaises des de compétition dès signature de ce document qui tient compte de la réservation (en en entre les 12 tapis et les mettre sur le chariot, ranger le matériel, ramasser les déchets stout en vérifiant que rien n'a été oublié, vider les poubelles, les sortir à l'extérieur et litres (sacs à la charge de l'Association Organisatrice).
LE PRÉSIDENT DU CLUB,	LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL,
M/Mme	M. Maxime ARBEY
Retour de la convention le :	
Règlement par Chèque N°	